

*On se demande parfois si la vie a un sens...  
et puis on rencontre des êtres qui donnent  
un sens à la vie...*

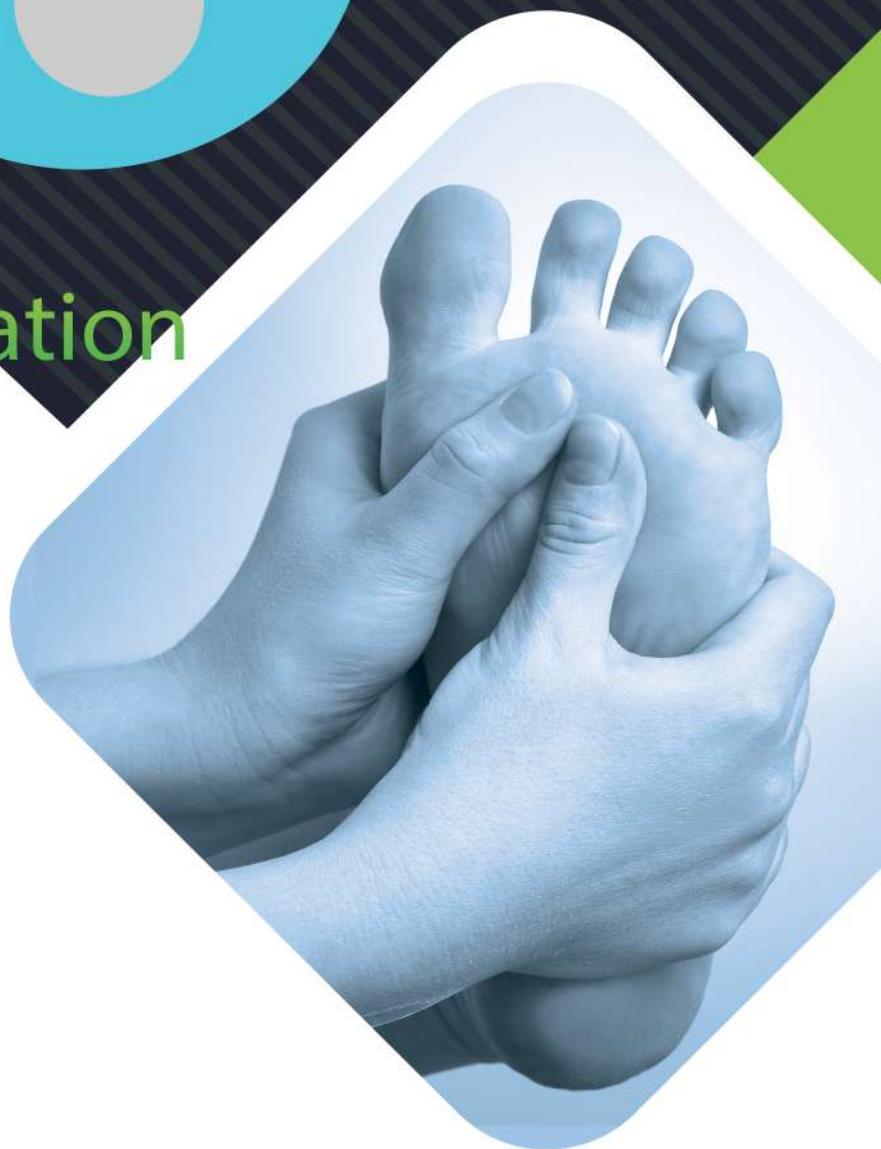
— Brassäi

## Centre de Formation

Réflexologie Annecy

Nadine Jedrey

Sergio Mesa



## Livret d'accueil 2019 - 2020

Centre de Formation Réflexologie Nadine Jedrey | Sergio Mesa 10, faubourg des Annonciades 74000 Annecy

[www.reflexologieannecy.com](http://www.reflexologieannecy.com) - [contact@reflexologieannecy.com](mailto:contact@reflexologieannecy.com)

Tél : 06 87 24 68 55 - 04 56 71 93 21 - 07 72 29 05 99



## Le mot de la directrice ...

Aujourd'hui plus que jamais, nous ne pouvons que constater la préoccupation vitale de l'humanité pour l'environnement, la santé, le bien-être et plus particulièrement trouver son équilibre de façon naturel.

Notre philosophie est articulée autour des valeurs tels que : passion du métier, partage des connaissances, adaptation, qualité d'écoute, respect des valeurs humaines.

L'efficacité de la démarche de formation est une reconnaissance claire par rapport au référentiel métier et aux attentes des professionnels.

C'est dans cet esprit que notre centre de formation entend redéfinir l'enseignement en vous accompagnant dans vos projets professionnels.

*Nadine Jedrey*

Le Centre de formation Nadine Jedrey a pour mission votre réussite par l'acquisition de compétences pour exercer le métier de Réflexologue.

- Garantir la qualité de nos formations selon les réformes de l'Etat
- Assurer l'amélioration du métier par des formations continues
- S'adapter à l'évolution du métier et aux besoins de la clientèle
- Améliorer en permanence la satisfaction de nos stagiaires et les performances de nos formations :

Notre organisation est orientée selon les axes suivants : Performance Formation, Performance Certification, Performance Installation Professionnelle



**Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas les faire. C'est parce que nous n'osons pas les faire qu'elles sont difficiles»  
Sénèque**



## Sommaire

Présentation du centre de formation  
Indicateurs de performance  
Le secteur d'activité  
Le métier de réflexologue  
Nos formations  
L'équipe pédagogique  
Le conseil de perfectionnement  
Comité de recherche  
Annuaire  
Les locaux  
Moyens pédagogiques  
Suivi des anciens stagiaires et enquête de satisfaction  
Code de déontologie  
Règlement intérieur  
Partenaires du centre de formation  
Modalité d'inscription  
Certification de Réflexologue



**La confiance est le plus court chemin vers le bonheur.  
Aline de Pétigny**



## Nos formations :

Le Centre de Formation Nadine Jedrey est spécialisé dans les formations liées au Bien-Être et à la gestion du stress.

Il propose :

- Un titre RNCP niveau 6 de Réflexologue
- Ateliers et formations de perfectionnement : réflexologie pédiatrique et femme enceinte, faciale, dorsale, aromathérapie, cohérence cardiaque, le SNA et ses protocoles gestion du stress.

Notre formation réflexologue Titre RNCP:

Depuis de nombreuses années Nadine Jedrey et Sergio Mesa s'intéressent à la relation qu'il existe entre les émotions et certaines pathologies.

Le stress en soi, est un processus naturel et indispensable au fonctionnement de la vie.

Par contre lorsqu'il devient chronique, il peut contribuer de manière importante à l'affaiblissement du système immunitaire et à l'apparition de différents troubles et maladies. La réflexologie est une approche non-médicamenteuse qui participe au mieux-être de la personne. Les séances de réflexologies apportent une contribution intéressante au suivi médical ou paramédical en favorisant la circulation sanguine, l'élimination des toxines, le rééquilibrage du système nerveux et l'apaisement général de la personne.



» **Là où se trouve une volonté, il existe un chemin** »  
– **Winston Churchill**



## Le secteur du Bien-Etre

Le réflexologue exerce son activité en profession libérale auprès des particuliers et des entreprises.

Il s'installe en cabinet individuel ou pluriprofessionnel.

Le réflexologue exerce son activité à domicile ou au sein de structures telles que :

- Services hospitaliers,
- Services médico-sociaux,
- Etablissements thermaux,
- SPA,
- Centres sportifs,
- Entreprises,
- Maisons de retraite,



» **Ce n'est pas la force, mais la persévérance, qui fait les grandes oeuvres** »  
**Samuel JOHNSON**





## Le secteur du Bien-Etre

Le réflexologue exerce son activité en profession libérale auprès des particuliers et des entreprises.  
Il s'installe en cabinet individuel ou pluriprofessionnel.

Le réflexologue exerce son activité à domicile ou au sein de structures telles que :

- Services hospitaliers,
- Services médico-sociaux,
- Etablissements thermaux,
- SPA,
- Centres sportifs,
- Entreprises,
- Maisons de retraite,

*Conscient des besoins quotidiens des professionnels de la réflexologie, le centre de formation Nadine Jedrey propose la formation continue.*

*Elle permet aux réflexologues d'améliorer leurs compétences et de s'adapter aux exigences du métier.*

**La Réflexologie Dorsale ou Vertébrale :** Technique qui utilise l'ensemble des nerfs rachidiens et leurs connexions avec le système nerveux autonome afin de mettre en place l'homéostasie. Cet équilibre énergétique est possible grâce à la sécrétion de certaines hormones.

**Réflexologie cranio facial :** Cette formation vise à acquérir les techniques réflexes de relaxation faciale et crânienne dédiée aux professionnels de la gestion du stress, personnels soignants, esthéticiennes.

**Réflexologie pédiatrique :** Se spécialiser dans l'accompagnement du nourrisson, de l'enfant, de la future ou jeune maman. La réflexologie va agir à titre préventif. Elle s'applique dès la naissance pour dénouer, détendre et aplanir le stress de la naissance.

**Oncologie :** Les 10 types de cancer les plus fréquemment diagnostiqués et leur accompagnement en réflexologie.

**Aromathérapie Scientifique :** Comment pratiquer l'aromathérapie avec succès dans un cadre sécuritaire.

L'élaboration de synergies et la cohérence avec des pathologies.

Les divers champs d'action, modes d'administration et posologies.

### Annuaire :

Il permet au public de trouver un réflexologue Titre RNCP parmi les anciens élèves :

<https://www.reflexologues-rncp.com>



» Là où se trouve une volonté, il existe un chemin »  
– Winston Churchill



« Ce n'est pas la force, mais la persévérance,  
qui fait les grandes oeuvres »  
Samuel JOHNSON



*Le conseil de perfectionnement :  
Il est composé de 6 personnes en lien direct ou indirect  
à la réflexologie , se réunit une fois par an.  
Il éclaire le Centre de Formation sur les évolutions des  
programmes existants.  
Il assure une surveillance du bon fonctionnement du  
processus de certification.  
Il s'assure de l'organisation et du bon déroulement de la  
formation.*

**Les formations sont dispensées par :**

**Nadine Jedrey :**

Co-Directrice au Centre de Formation "Nadine Jedrey" Réflexologue - titre RNCP.

Formée en 1983 au Luxembourg, se perfectionne en Thaïlande puis à Grenoble en 2008.

Se forme à la réflexologie faciale Dien Chan niveau 3 en 2013 à Toulouse. Certifiée en ennéagramme, PNL et communication. Formée à la méditation MBSR en 2018.

Nadine se consacre à l'étude et mise en place de nouveaux protocoles, la pratique de la réflexologie et la gestion du stress depuis 15 ans.

Adhérente de l'Association des Réflexologues RNCP (ARRNCP).

Membre de la commission d'évaluation Réflexothérapies GETCOP.

**Sergio Mesa :**

Co-Directeur au Centre de Formation Nadine Jedrey .

Membre du Conseil syndical de l'Association des Réflexologues RNCP (ARRNCP).

Membre de la commission d'évaluation Réflexothérapies GETCOP.

Réflexologue-Titre RNCP.

Faculté de Médecine – Certifié en réanimation, Mécanismes des émotions, aromathérapie thérapeutique, techniques de respiration contrôlées.

**Laure Tochon :**

Infirmière DE. Réflexologue titre RNCP, formatrice, intervenante en réflexologie. Instructrice de Pilates.

Intervient en réflexologie à domicile en France et en Suisse.

**Laetitia Abarca :** Réflexologue titre RNCP, formatrice, intervenante en réflexologie. Spécialisée à la réflexologie pédiatrique et dans l'accompagnement des familles pour les troubles du nourrisson et



## Nos spécificités :

L'alliance des techniques issues de la réflexologie moderne associée à l'interprétation de certains marqueurs physiologiques ont donné naissance à une nouvelle approche de la neuro-réflexologie.

Grâce aux nerfs rachidiens, à la moelle épinière qui se trouve dans la colonne vertébrale, à l'hypothalamus et le système nerveux autonome le réflexologue peut agir sur le délicat équilibre entre le système Sympathique et Parasymphatique et provoquer une action immédiate sur le système hormonal.

En Neuro-réflexologie, l'attention est accordée à la restauration du fonctionnement du système nerveux autonome et par ce biais la mise en place de l'homéostasie via la sécrétion de certaines hormones tels que l'Acétylcholine, Cortisol, Adrénaline, Noradrénaline etc...

Nous utilisons du matériel de biofeedback afin de constater de façon précise toute dystonie neurovégétative.

Ceci nous permet de délivrer des résultats pertinents et précis sur l'état du Système Nerveux Autonome (SNA), en particulier sur l'effet chronique des émotions « négatives » sur le corps.

Notre méthode pédagogique est axée sur ce principe.

**Avertissement :** La réflexologie et le SNA (marque déposée sous le numéro : 5N461K2 est enseignée uniquement dans le cadre de la formation Nadine Jedrey et Sergio Mesa.

Le Centre de Formation , Nadine Jedrey et Sergio Mesa détiennent seuls les droits intellectuels afférents aux formations qu'ils dispensent.



"La première étape indispensable à l'obtention de ce que vous attendez de la vie consiste à décider ce que vous voulez".  
(Ben Stein)



"Le bonheur, c'est savoir ce que l'on veut et le vouloir passionnément."  
Félicien Marceau

*Moyens pédagogiques :  
Évaluation des acquis à chaque module,  
contrôle continu tout au long de la formation.  
Vidéo projection, logiciel Visible Body,  
fiches techniques.  
Mise à disposition sur le site internet d'un film  
pédagogique en lien avec la pratique.  
Les supports de cours sont remis aux stagiaires au  
début de la formation.*

Les locaux : Equipements :  
Salle de cours de 60 m2



Espace détente :  
Salle de pause équipée de réfrigérateur, micro-ondes, machine à café/thé.



## Nos spécificités :

**Suivi des anciens stagiaires et enquête de satisfaction :**

**Le centre de formation Nadine Jedrey propose un questionnaire intitulé « suivi des stagiaires » envoyé tous les 2 ans aux anciens stagiaires afin d'avoir des retours sur leur installation professionnelle.**

**Un questionnaire « à chaud » et « à froid » sont transmis aux stagiaires afin d'évaluer la formation, ses intervenants.**



**"Gardez toujours à l'esprit que votre décision de réussir est plus importante que n'importe quoi d'autre".  
Abraham Lincoln**



**"Quand vous réalisez que vous êtes le seul et unique artisan de votre vie, vous êtes sur la voie de l'amélioration et du dépassement. Vous pouvez alors faire des choix éclairés et transformer votre vie en réussite."**

**Auter Inconnu**

## Code de déontologie :

Le présent code de déontologie définit l'engagement du(de la) réflexologue envers le public, les client(e)s et les professions.

Ce code de déontologie garantit l'éthique professionnelle des réflexologues issus (e)s du Centre de formation Nadine Jedrey.

Le(la) réflexologue est un(e) professionnel(le) de la relation d'aide, de la prévention et de la gestion du stress, qui favorise le processus d'auto-régulation de la personne consultante, en stimulant les zones réflexes, pour rétablir l'homéostasie. Il(elle) s'appuie sur des fondements neuroendocriniens et neuro-végétatifs, et de circulation des fluides pour appréhender la personne dans sa globalité et l'accompagner vers un meilleur équilibre.

- Le(la) réflexologue s'engage à exercer l'activité avec humanité, probité et loyauté et en accord avec les référentiels d'activités.
- Le(la) réflexologue s'engage à ne nuire en aucune façon à l'un(e) de ses membres, et à entretenir des relations confraternelles de respect et de courtoisie, d'honnêteté et de bonne foi avec les autres confrères et consœurs.
- Le(la) réflexologue s'engage à respecter le règlement intérieur de l'école et à n'émettre aucune critique à l'égard des écoles.
- Le(la) réflexologue s'engage à toujours observer le principe fondamental du respect de la personne humaine et à protéger l'intégrité physique et psychique des personnes sous sa responsabilité.
- Le(la) réflexologue s'engage à ne pas se substituer aux professionnels de santé, à ne pas prodiguer de diagnostic, de prescriptions médicales et à ne pas interférer avec des traitements médicaux en cours.
- Le(la) réflexologue a pour objectif de restaurer au maximum l'autonomie de la personne consultante et laisse à celle-ci sa totale liberté de choix thérapeutique.
- Le(la) réflexologue observe l'attitude absolue de réserve et de secret professionnel pour toutes les personnes consultantes. Il(elle) s'engage à respecter la confidentialité des informations collectées durant l'accompagnement individuel.
- Le(la) réflexologue s'engage à ne cautionner ni alimenter les excès, errances (émotionnelles, spirituelles, addictions, dérives perverses) ou projections de leur client, afin de demeurer authentique dans la démarche stricte et exclusive du(de la) réflexologue qui n'est ni un médecin, ni un psychologue, ni un maître spirituel, ni un substitut affectif.
- Le(la) réflexologue s'engage à interdire toute propagande, prosélytisme religieux ou idéologique au sein de leur cabinet ou lieu d'intervention. Il(elle) s'engage à lutter contre toutes les dérives sectaires dont il(elle) serait témoin.
- Le(la) réflexologue s'attache à promouvoir, sous l'égide de l'école, les standards des formations pour satisfaire les critères et exigences de la profession de réflexologue et s'engage à parfaire sa pratique en participant à des formations post graduées.
- Le(la) réflexologue s'engage à actualiser régulièrement son savoir et ses compétences afin de répondre aux attentes du public et aux évolutions du métier de réflexologue.
- Le(la) réflexologue s'engage à ne pas diffuser d'informations pouvant induire le public ou les médias en erreur ou nuisant à l'image de la profession de réflexologue.
- Le(la) réflexologue s'engage à respecter les concepts et les principes généraux de la réflexologie. Il(elle) s'engage également à ne pas dénaturer ou amalgamer la réflexologie avec d'autres techniques sans que la personne consultante soit averti.
- Le(la) réflexologue s'engage à respecter les limites de ses compétences et à orienter la personne consultante vers un(e) autre professionnel(le) lorsque celle-ci nécessite un traitement ou une aide thérapeutique ne relevant pas de ses compétences.

## Règlement intérieur :

Un règlement intérieur fixe les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline. Il est remis à chaque stagiaire au moment de son inscription définitive. Le Centre de formation Réflexologie- Annecy, 10 faubourg des Annonciades 74000 Annecy. Déclaré sous le numéro de déclaration d'activité 82 74 02760 74 auprès du préfet de région Rhône-Alpes.

Définition : Le centre de formation sera dénommé ci-après « organisme de formation », les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires », la directrice de la formation sera ci-après dénommée « responsable de l'organisme de formation ».

### Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ou de se présenter aux formations en état d'ébriété, de fumer ;
- De filmer, enregistrer pendant les cours ;
- De photographier les supports, mémoires ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les cours.

### Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par la Directrice de l'organisme de formation
- Exclusion définitive de la formation.

### Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

### Article 5 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Les consignes générales et particulières de sécurité s'ont applicables : Au centre de formation Réflexologie

– Annecy 10 faubourg des Annonciades 74000 Annecy. Propriétés Intellectuelles et Dépôts marques (5N461K2)

Les documents fournis font partie de la propriété intellectuelle du Centre de formation Nadine Jedrey et Sergio Mesa.

Les stagiaires s'engagent à ne pas les utiliser, diffuser ou reproduire, sous quelque forme que ce soit, sans la permission du responsable du centre, dans le but de former, directement ou indirectement d'autres personnes. Les supports de cours fournis sont à usage exclusivement pédagogique.

**Partenaires :**  
La Chambre Nationale des Professions de la Santé Durable  
Association des Réflexologues RNCP (ARRNCP)  
Michel Dhélin – Logiciel REFLEXOVISU

**Modalité d'inscription :**

L'inscription est soumise à :

- un entretien préalable
- une lettre de motivation + CV (Une étude de marché et l'élaboration du projet professionnel sont souhaités).

**Demande de financement :** Le candidat se verra remettre un devis accompagné du programme et dates de la formation. Le livret d'accueil est à disposition sur le site internet : [www.reflexologieannecy.com](http://www.reflexologieannecy.com)

**Admission à la formation :** Toute inscription sera effective lorsque l'école sera en possession de tous les documents demandés.

Si financement, une convention de formation est conclue selon les modalités définies avec l'organisme concerné. Le dossier accepté doit être réceptionné à nos bureaux au plus tard 2 mois avant le début de cours.

**Résiliation d'une formation en cours :**

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, le Centre de formation Nadine Jedrey conserve à titre de dédommagement 50% du solde à devoir.

En cas de force majeure reconnue, la formation est résiliée et seules les prestations effectivement dispensées sont dues par le stagiaire au prorata temporis.

En cas de cessation de la formation du fait du Centre de Formation Nadine Jedrey pour un motif de force majeure, si un aménagement n'est pas possible pour la poursuite de la formation, le stagiaire sera remboursé au prorata temporis des prestations effectuées. Le Centre de Formation Nadine Jedrey se réserve le droit de résilier une formation en cours sans avoir à en justifier le motif. Dans ce cas, l'intégralité du coût pédagogique sera remboursé. Dans le cas où le Centre de Formation Nadine Jedrey était amené à devoir résilier un contrat de formation pour un motif justifié, seules les sommes des stages non effectués seront remboursées.

**Certification de Réflexologue : Compétences attestées :**  
Le réflexologue doit être capable de :

- Intitulé du bloc 1 : Analyser les besoins de clients, identifier les troubles à traiter en réflexologie et sélectionner des protocoles de réflexologie plantaires et palmaires adaptés.

Liste des compétences : Préparer des séances de réflexologie, accueillir et informer les clients sur les possibilités de prises en charge. Identifier des troubles et des déséquilibres hormonaux et/ou énergétiques sur lesquels axer des séances de réflexologie.

**Modalités d'évaluation :** Mise en situation professionnelle, analyse de motifs de consultations et validation du type d'approche réflexologique. Cette épreuve se déroule dans les conditions réelles d'une séance en cabinet : accueil et installation de l'évaluateur sur une table de massage, analyser les motifs de consultations.

-Intitulé du bloc 2 : Mettre en œuvre des protocoles de réflexologie plantaire et palmaire pour traiter des déséquilibres énergétiques, des troubles légers et rétablir l'équilibre du SNA.

Liste des compétences : Préparer et organiser des missions d'expertises en bâtiments. Effectuer des bilans de séances de réflexologie en relation avec le client. Structurer des suivis de clients pris en charge en réflexologie.

**Modalités d'évaluation :** Mise en situation professionnelle, conduite de séance de réflexologie en vue de rétablir les déséquilibres. Le candidat doit préparer les zones réflexes et doit interpréter des localisations de points douloureux.

Proposer un protocole adapté.

Mise en situation professionnelle : remise et présentation de 10 cas de progression de clients suivis en réflexologie.

-Intitulé du bloc 3 : Animer des ateliers de réflexologie, former à l'utilisation de techniques de réflexologies plantaires et palmaires.

Liste de compétences : Préparer et structurer des ateliers de formation à l'autostimulation de zones réflexes. Animer des ateliers de formation à la réflexologie, expliquer des possibilités de traitements, de déséquilibres par des techniques de réflexologie.

**Modalités d'évaluation :** Mise en situation professionnelle, animation d'un atelier de formation à la réflexologie plantaire et palmaire. Le candidat doit expliquer l'organisation et la structure de son atelier et conférence en réflexologie.

-Intitulé du bloc 4 : Gérer une activité professionnelle de réflexologie et progresser dans sa pratique professionnelle.

Liste des compétences : développer une activité professionnelle de réflexologue. Promouvoir une activité de réflexologue, communiquer sur son activité, développer et fidéliser sa clientèle.

Modalité d'évaluation : Mise en situation professionnelle. Le candidat présente son projet d'implantation de son activité professionnelle.

Les points vérifiés sont : un prévisionnel sur trois mois et la cohérence de son plan de communication.

Jury :

Le référentiel de la certification : Le référentiel d'activités professionnelles présente toutes les compétences que le titulaire du titre doit maîtriser. Bien connaître ce référentiel permet au jury de prendre du recul par rapport à sa représentation personnelle du métier. Le jury est composé de professionnels en activité pour qu'il puisse utiliser leur expérience professionnelle et déterminer si le candidat peut être employable. Le référentiel est la pierre angulaire incontournable de la certification.

Délibérations du jury :

Le jury doit se réunir et délibérer après le déroulement de l'évaluation. Les membres figurant sur le procès-verbal doivent signer le PV de délibération. La délibération du jury a lieu en séance non publique, en présence facultative des membres de l'équipe pédagogique. Le jury a pour mission de prendre connaissance des documents d'évaluation transmis par le centre de formation. Il délibère et décide, souverainement, de l'attribution des titres.

Composition du jury :

Le jury est composé de 5 personnes extérieures à l'organisme de formation. Trois femmes et 2 hommes. Les membres du jury sont tous des professionnels en activité.

Etablissement du procès-verbal :

Les résultats définitifs interviennent dès l'établissement du procès-verbal à la fin de la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président de jury et signé par l'ensemble des jurys. Le Centre de Formation Nadine Jedrey délivre les titres selon la délibération du jury et à partir des procès-verbaux transmis par sa présidente.

Validation partielle et Processus de rattrapage :

Le centre de formation prévoit une séance de rattrapage. Au vu des résultats obtenus par le candidat, il est proposé un complément de formation visant l'acquisition des blocs non validés. Si le projet professionnel n'est pas suffisamment solide, il est invité à le modifier avant de se représenter. Le candidat a la possibilité de représenter un dossier de validation des compétences manquantes au jury dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de notification de la décision du jury.

Nadine Jedrey - Sergio Mesa



- "Beaucoup de chemins mènent à la réussite, mais un seul mène inmanquablement à l'échec, celui qui consiste à tenter de plaire à tout le monde."  
Benjamin Franklin



- « La persévérance, c'est échouer 19 fois et réussir la 20ème »  
– Julie Andrews